



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 16 septembre 2016

Communiqué de presse

OUVERTURE DE LA CHASSE

SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON-CHASSEURS



A l'occasion de l'ouverture de la saison de la chasse ce dimanche 18 septembre, Michel Lalande, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord, rappelle aux chasseurs du département les règles qui permettent d'exercer ce loisir en toute sécurité pour tous, chasseurs et non chasseurs.

Le port et l'utilisation d'une arme à feu ne peuvent être considérés comme anodins et la chasse ne doit pas compromettre le partage et l'accès partagé aux espaces naturels ouverts au public.

Il est donc rappelé à tous les chasseurs de se conformer aux règles et consignes de sécurité :

- porter à connaissance des actions de chasse en cours par une signalisation adaptée (panneaux "chasse en cours") ;
- sécurisation des conditions de tir (visibilité, angle de tir, tirs fichants, prise en compte des zones fréquentées ou habitées, des axes de circulation...) ;
- respect des règles et sécurisation des conditions de port et transport de l'arme ;
- identification du gibier avant tir ;
- respect des consignes lors des chasses en battue ;
- port de vêtements visibles (chasuble ou gilet fluorescent) ;
- éviter la fuite des animaux vers les axes routiers.

La prudence est également demandée aux autres usagers de la nature (promeneurs, cyclo touristes, cueilleurs de champignons...).

Afin que chacun puisse pratiquer son loisir en toute sécurité, il est conseillé de :

- vérifier sur l'affichage de la mairie ou après contact avec la société locale de chasse le lieu des battues en cours ;
- éviter de se rendre dans les zones où des battues sont en cours et signalées par des panneaux ;
- porter des vêtements clairs ou voyants (exemple : gilets disponibles dans les véhicules).